Nations Unies $A_{56/926}$ – $S_{2002/468}$



Distr. générale 19 avril 2002 Français Original: arabe

Assemblée générale Cinquante-sixième session Point 42 de l'ordre du jour La situation au Moyen-Orient Conseil de sécurité Cinquante-septième année

Lettre datée du 19 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés, M. Mahmud Hammud, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit.

Le Liban, en sa qualité de Président du Sommet arabe, exprime sa profonde indignation et sa réprobation devant les actes de sauvagerie et les atrocités commis par les forces israéliennes pendant l'occupation des villes, villages et camps palestiniens et par l'utilisation de divers types d'armes contre des civils pacifiques, qui a causé la mort de centaines de femmes, de personnes âgées et d'enfants, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine. De telles pratiques constituent une violation de tous les pactes internationaux et de toutes les normes internationales ainsi que du droit international humanitaire, de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En sa qualité de Président du Sommet arabe, le Liban demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre immédiatement des dispositions pour constituer un comité afin d'enquêter sur ces violations et atrocités commises par les forces israéliennes. Une réponse favorable de la part de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général à cette demande revêt une importance considérable pour le Liban.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim (Signé) Houssam **Diab**